

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>
<b>ECO1013</b>	<b>050</b>	<b>Automne 2023</b>
<i>Titre</i>	<b><i>Microéconomie 1</i></b>	
<i>Horaire</i>	<b>Vendredis 9h00 à 12h00</b>	
<i>Local</i>	DS-1570	
<i>Enseignant</i>	ROUSSEL, Paul	DS-5505
<i>Adresse</i>	<a href="mailto:rousseau.paul@uqam.ca">rousseau.paul@uqam.ca</a>	
<i>Consultation</i>	Immédiatement <b>après</b> le cours	

### A. Objectif du cours

Initier l'étudiant aux aspects théoriques, institutionnels et politiques de l'analyse microéconomique. Faire en sorte qu'à la fin de ce cours, l'étudiant soit en mesure de comprendre les mécanismes de l'allocation des ressources dans les économies de marché.

### B. Séances de travaux pratiques

Des séances de travaux pratiques hebdomadaires accompagnent ce cours à compter de la **troisième semaine, les mercredis à 14h00**.

### C. Sources

ACEMOGLU, Daron, David LAIBSON, John A. LIST. *Microéconomie*, adaptation française de DUPUIS, David, Patrick FOURNIER, Salmata OUEDRAOGO, Valérie VIERSTRAETE, Montréal, ERP Inc., 2016.

PARKIN, BADE et GONZALEZ, *Introduction à la Microéconomie Moderne*, ERP Inc. 3<sup>e</sup> édition, 2005.

BESANKO, David et Ronald R. BRAEUTIGAM. *Microeconomics*, John Wiley & Sons, Inc. Second edition, 2005.

MANKIW, N. Gregory et Benoît PÉPIN, *Principes de microéconomie*, Beauchemin, 2004.

MANKIW, N. Gregory, *Principes de l'économie*, Economica, 1998.

## **D. Plan de cours**

### **1. L'introduction**

Le problème économique et la courbe des possibilités de production.

### **2. Les gains de l'échange**

L'avantage absolu et l'avantage comparatif.

### **3. Le graphe de marché**

L'offre, la demande, la quantité demandée, la quantité offerte et l'équilibre.

### **4. Les élasticités**

Les élasticité-prix, croisée et revenu de la demande et l'élasticité-prix de l'offre.

### **5. Les interventions gouvernementales**

Les prix plafond et plancher, la taxe, la subvention et le quota à la production.

### **6. Les indicateurs de bien-être**

La volonté à payer; les coûts encourus; les surplus du consommateur, du producteur et total.

### **7. Les coûts de la taxation**

La perte sèche et la recette fiscale.

### **8. Le commerce international**

L'exportation, l'importation, le tarif et le quota à l'importation.

### **9. Les ressources communes et les biens collectifs**

Les biens privés, publics et de club, et les ressources communes.

### **10. Les effets externes**

Les externalités de consommation et de production, négative et positive.

## 11. La production et les coûts

Les rendements décroissants, et les rendements à l'échelle croissants, décroissants et constants.

## 12. La concurrence parfaite

La demande à la firme, l'optimisation, les seuils de rentabilité et de fermeture, et l'équilibre de long terme.

## 13. Le monopole

L'inefficacité, la réglementation, le monopole naturel, la discrimination de prix et l'indice de Lerner.

## 14. La concurrence monopolistique

La détermination du prix et de la quantité, et l'équilibre de long terme.

## 15. L'oligopole

La théorie des jeux, l'équilibre de Nash, l'optimum de Pareto, les embûches au cartel et le cartel en oligopole à firmes dominantes.

## E. Mode d'évaluation des connaissances

Intra [Th. 1 à 10 & Labos 1 à 5]:	50%	Vendredi 27 octobre	9h00 à 12h00
Final [Th. 11 à 15 & Labos 6 à 9]:	50%	Vendredi 15 décembre	9h00 à 12h00

## F. Calendrier

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
8	6	3	1
15	13	10	8
22	18	17	<b>15</b>
27	<b>27</b>	24	

■ : Examen

## G. Barème d'évaluation

4,3	A+	[ 90 ; +∞ [
4,0	A	[ 86 ; 90 [
3,7	A-	[ 82 ; 86 [
3,3	B+	[ 78 ; 82 [
3,0	B	[ 74 ; 78 [
2,7	B-	[ 70 ; 74 [
2,3	C+	[ 66 ; 70 [
2,0	C	[ 62 ; 66 [
1,7	C-	[ 58 ; 62 [
1,3	D+	[ 54 ; 58 [
1,0	D	[ 50 ; 54 [
0,0	E	[ 0 ; 50 [

## H. Demande d'examen différé

Toute demande à un examen différé découlant d'une absence à un des deux examens réguliers doit satisfaire aux critères énoncés dans la politique 6 de l'ESG et doit être adressée directement à l'enseignant. Une absence aux deux examens mène à un échec automatique.

<https://esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/8/2016/08/politique6-examens-communs-et-differes.pdf>

## I. Autres directives

### **PLAGIAT**

#### **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

[www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## **J. Évaluation des enseignements**

Les évaluations des enseignements par les étudiant(e)s ont lieu à la fin novembre. À cet effet, une période de 20 à 30 minutes sera réservée afin que l'étudiant(e) puisse s'exécuter à l'intérieur même de l'horaire du cours.

[www.evaluation.uqam.ca](http://www.evaluation.uqam.ca)

## **K. Code d'éthique**

### **Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

## **L. Information sur les Services à la vie étudiante**

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à [services-conseils@uqam.ca](mailto:services-conseils@uqam.ca).

Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à [aidefinanciere@uqam.ca](mailto:aidefinanciere@uqam.ca)

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca) pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

## **M. Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements**

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)  
514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : [bire.uqam.ca](http://bire.uqam.ca)

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examen devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : [sasesh.uqam.ca](http://sasesh.uqam.ca) afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.